

S'il est extrêmement important de sauvegarder notre environnement pour nous-mêmes en premier lieu, il est tout aussi important de tenir compte de son immense potentiel touristique. Beaucoup de gens visitent toutes les parties du Canada, non seulement le Nord, et viennent ici pour admirer les étendues sauvages. Ils recherchent un environnement propre et de l'air pur.

J'ai par exemple parlé avec des touristes américains qui sont venus dans le Nord et ont été frappés par la propreté de l'environnement et des villes. C'est l'une des raisons qui les poussent à visiter notre pays.

Je crois dans une déclaration des droits écologiques qui garantit un environnement sain à tous, plutôt que de servir simplement à des fins économiques. Cependant, un environnement sain est certes un atout économique, lorsqu'il s'agit de tourisme. Il est extrêmement important de se rappeler que le tourisme est une industrie importante au Canada et qu'elle représente quelque 10 p. 100 de nos emplois.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été fort intéressé par les observations de la députée au sujet de toute la question de l'application de ce projet de loi et de la législation écologique en général. J'ai également été intéressé par ses propos au sujet de l'engagement ferme, notamment l'affectation de ressources, qui est nécessaire à la mise en oeuvre de la législation de protection de l'environnement.

Nous n'ignorons pas que divers groupes écologiques et la population en général critiquent vertement les efforts que les gouvernements ont déployés dans le passé, afin de mettre en oeuvre ce genre de législation. Cependant, la députée a parlé de la seule condamnation pour déversement en mer qui a été enregistrée tout récemment dans la mer de Beaufort, tout près de sa propre circonscription. La société Gulf Oil a alors été condamnée à payer une amende de près de 200 000 \$.

Selon moi, étant donné que cela s'est produit récemment pour la première fois, en ce qui a trait à l'application de la législation dans ces eaux arctiques, cela montre qu'on entend mettre en oeuvre les lois écologiques, notamment celles qui concernent la région au nord du 60^e parallèle. En outre, le ministre a annoncé en juin qu'on avait prévu 37 autres millions de dollars en plus du budget actuel, afin d'appliquer la législation de protection de l'environnement.

La députée ne croit-elle pas que le ministre et le gouvernement ont fort bien démontré qu'ils entendaient appliquer cette législation, notamment en poursuivant la société Gulf Oil et en prévoyant des crédits supplémentaires destinés à la mise en application de la législation?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, l'affaire dont je parlais s'est produite au printemps dernier, et la société concernée a dû verser une amende de 14 000 \$. Cependant, les affirmations du député sont justifiées et je crois que les exemples qu'il nous a donnés sont constructifs. Souhaitons que ce ne soit là qu'un début. La population a l'impression que ces condamnations ont été plutôt limitées dans le passé, et j'espère que les exemples comme ceux que donne le député se multiplieront, afin qu'on ne discute pas simplement d'un ou deux cas isolés.

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de participer au débat sur

Protection de l'environnement—Loi

le projet de loi C-74 présenté par le ministre de l'Environnement (M. McMillan). Les questions écologiques revêtent beaucoup d'importance pour les habitants de Hamilton. Depuis quelque temps, le ministère de l'Environnement a été très actif et très présent dans la ville de Hamilton. C'est en janvier de cette année que le ministre y est venu faire l'inauguration d'une usine pilote de production d'énergie à partir de déchets située au centre canadien des eaux intérieures, en plein coeur du port de Hamilton. Il s'agit d'une nouvelle technologie très importante qui imite le processus naturel de la synthèse du pétrole en convertissant au moins 90 à 95 p. cent du carbone que renferment les sédiments en une forme d'énergie utilisable. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a consacré approximativement 3 millions de dollars à ce projet en particulier.

● (1720)

Il a également accepté de verser au moins 1.25 million de dollars pour financer les travaux de nettoyage du bassin Windermere dans le port de Hamilton. Ces travaux découlent d'un engagement international envers la Commission de la qualité de l'eau des Grands Lacs et de la Commission mixte internationale. Respectant sa promesse d'engager des consultations, le ministère de l'Environnement a consulté un groupe de 45 personnes ayant des intérêts dans le port vue d'en définir les diverses utilisations et d'élaborer un plan d'action pour le nettoyer.

L'eau est une question très importante pour les habitants de Hamilton. Comme vous le savez, monsieur le Président, notre ville est située en bordure de l'un des Grands Lacs du Canada, ce qui fait que nous avons constamment à l'esprit l'importance de cette précieuse ressource naturelle. Je voudrais vous entretenir aujourd'hui des répercussions du projet de loi C-74 en ce qui concerne la protection des ressources en eau contre la pollution.

Il y a un vieil adage auquel nous devrions tous réfléchir: «On ne mesure la valeur de l'eau que lorsque le puits est à sec». C'est un fait que l'eau potable est une ressource dont on use et abuse, particulièrement le long de la frontière canado-américaine. Nous avons un besoin vital de cette ressource, non seulement comme eau potable, mais aussi pour les loisirs, l'industrie et, bien sûr, le tourisme. C'est encore plus vrai pour le Canada que pour les États-Unis, puisque 50 p. 100 de la population canadienne vit dans le bassin des Grands Lacs et du St. Laurent, tandis que seulement 12 p. 100 des Américains vivent dans cette même région. Les industries installées du côté canadien de la frontière comptent pour plus de 50 p. 100 du produit national brut du Canada; ce chiffre est nettement plus bas dans le cas des États-Unis.

Ces comparaisons à l'échelle nationale ne doivent cependant pas faire oublier les statistiques compilées sur une base régionale. Les Américains consomment six fois plus d'eau que les Canadiens dans le bassin des Grands Lacs et sont à l'origine, à mon avis, d'une part disproportionnée de la pollution dans cette région. Par conséquent, il n'est pas étonnant que les Canadiens, et particulièrement les citoyens de Hamilton, appuient fortement les initiatives telles l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et le plan conjoint canado-américain visant à contrôler et à réduire les déversements toxiques dans la rivière Niagara.